

10 erreurs à ne pas commettre pour créer son entreprise ...

*Les bonnes questions à se
poser*



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Rhône-Alpes

10 erreurs à ne pas commettre...

- **1 – S'installer dans une activité non maîtrisée !**
 - » Quelle(s) motivation(s) pour créer ?
 - » Quelle cohérence entre vous et votre activité ?
 - » Quelles contraintes personnelles ?
- **2 – Ne pas mobiliser son entourage !**
 - » Mesurer les changements liés à la nouvelle activité ;
 - » Ne pas vouloir tout faire tout seul : à chacun ses compétences !

10 erreurs à ne pas commettre...

- **3 – Faire seul toutes les démarches !**
 - » Mieux connaître son métier (syndicats, salons professionnels,
 - » Connaître les choix et démarches à effectuer (CMA, CCI, expert comptable, avocat...)
 - » Etre bien formé et informé.
- **4 – Choisir sa forme juridique au hasard !**
 - » Mesurer les risques courus ;
 - » Connaître les avantages et inconvénients d'un partenariat ;
 - » Identifier les ressources financières à mobiliser ;
 - » Connaître le fonctionnement futur de l'entreprise.
- **5 – Ne pas vérifier son marché !**
 - » Identifier sa clientèle et l'évolution de la demande ;
 - » Connaître les caractéristiques des concurrents.

10 erreurs à ne pas commettre...

- **6 – Attendre les clients !**
 - » Définir une stratégie de communication ;
 - » Développer sa gamme de produits/services.
- **7 – Etre trop optimiste sur les prévisions financières !**
 - » Réaliser un prévisionnel financier réaliste.
- **8 – Démarrer sans les fonds nécessaires !**
 - » Identifier précisément les besoins en matériel ;
 - » Tenir compte des premiers mois de charges ;
 - » Définir son apport personnel ;
 - » Mobiliser les financements bancaires.

10 erreurs à ne pas commettre...

- **9 – Dépendre d'aides !**
 - » Vérifier les conditions d'éligibilité ;
 - » Connaître les délais d'obtention.

- **10 – Se précipiter pour démarrer !**
 - » Planifier les différentes étapes à mener :
 - démarches administratives ;
 - Ouverture d'un compte bancaire ;
 - Prendre contact avec les fournisseurs ;
 - Commander son matériel ;
 - Assurer son activité (matériel, véhicule, responsabilité civile...).

Où se renseigner pour affiner votre projet ?

- **Dans la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département, des spécialistes sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions**
- **Comment les contacter ?**
 - Laissez-nous un message
 - Trouvez le bon interlocuteur sur la carte des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en Rhône-Alpes
 - Appelez le n° d'appel unique des Chambres de Métiers et de l'Artisanat au 0825 36 36 36 (0.15 € TTC/min.)